

Un été très chaud pour le peer-to-peer

La semaine dernière, la RIAA (*Recording Industry Association of America*) a renouvelé ses menaces de poursuites à l'égard des plus gros usagers de systèmes *peer-to-peer* (P2P) d'échanges de fichiers. Rappelons que l'association de défense des intérêts de l'industrie du disque aux Etats-Unis avait, le mois dernier, dévoilé son intention de poursuivre en justice les internautes friands de fichiers MP3 soumis à *copyrights* ([voir édition du 26 juin 2003](#)). Les premiers procès sont attendus pour août 2003. Pour identifier les utilisateurs suspects, l'organisme exploite les adresses IP utilisées par les logiciels de P2P pour assurer le transfert des fichiers entre deux ordinateurs. Adresses derrière lesquelles se cache l'identité des internautes que seul connaît le fournisseur d'accès (FAI), qu'il soit commercial ou institutionnel (les universités, par exemple). La semaine dernière, la RIAA a donc commencé à envoyer des citations à comparaître aux FAI afin d'obtenir les coordonnées des internautes inculpés. Et, depuis que l'association lobbyiste a gagné son procès contre Verizon (qui refusait de communiquer les coordonnées d'un internaute), elle a toutes les chances d'obtenir des prestataires techniques les informations en question.

Evidemment, les réactions n'ont pas tardé ([voir édition du 2 juillet 2003](#)), notamment de la part des éditeurs d'applications P2P qui promettent des systèmes anonymes. Après Blubster de l'espagnol Optisoft, c'est au tour d'éditeurs plus connus d'adapter leurs outils, révélant ainsi leur souci de protéger leurs utilisateurs et clients (et donc leur modèle économique) aux dépens des droits d'auteurs. C'est le cas de la dernière version (la 3.2, [voir télégramme du 17 juillet 2003](#)) de Morpheus qui s'appuie, selon l'éditeur StreamCast, sur un réseau mondial de serveurs proxy publics. La version 2.4 de Kazaa Lite (édition K++) est censée bloquer les adresses provenant des serveurs de la RIAA. D'autres outils, comme Freenet, s'appuient sur des réseaux décentralisés ou bien utilisent le chiffrement des données pour les dissimuler aux yeux des indiscrets. Autant de méthodes qui compliquent considérablement l'identification finale d'un utilisateur mais ne garantissent pas l'anonymat total.

Les utilisateurs dans la rue

Aujourd'hui, ce sont les amateurs de P2P eux-mêmes qui se lancent dans une série de protestations publiques. Nombre de manifestations sont attendues cette semaine dans plusieurs villes des Etats-Unis au Texas, en Californie, en Géorgie et au Nouveau-Mexique. Mais ces protestations ne visent pas tant la RIAA et ses menaces qu'un projet de loi. Le 16 juillet 2003, des membres du Congrès américain ont proposé l'*Author, Consumer, and Computer Owner Protection and Security Act of 2003* ([ACCOPS](#)). Cette loi propose de criminaliser le partage illégal de fichiers licenciés, quel qu'en soit leur nombre. "Mettre en prison les gens pour du partage de fichiers n'est pas la bonne réponse", estime Fred von Lohmann, avocat à l'*Electronic Frontier Fondation* (EFF). D'autant que cela concerne environ 60 millions de personnes rien qu'aux Etats-Unis ([voir édition du 2 avril 2003](#)) et que nombre d'entreprises sont impliquées, bien souvent à leur insu ([voir édition du 16 juillet 2003](#)). Il n'en reste pas moins qu'entre ses actions de lobbying auprès du Congrès et la mise à exécution de ses menaces, la RIAA remporte des points juridiques contre le phénomène du téléchargement illégal de fichiers. Mais il est difficile de dire si ses actions ont un impact concret sur les pratiques des utilisateurs.